



Testament : interprétation d'une formulation

Par **Jafou42**, le **21/03/2016** à **10:54**

Bonjour,

Je souhaite une explication sur la formulation suivante mentionnée dans un testament et notamment le dernier morceau de phrase (les droits en):

"- En contrepartie, X prélèvera, en priorité, mes droits indivis dans la maison de, que j'ai acquis avec Madame Y, ainsi que le mobilier s'y trouvant ; à charge pour lui d'en laisser l'usufruit à cette dernière sa vie durant ; les droits en usufruit ne grévant que le lot de mon fils X."

Je vous remercie des éléments que vous pourrez me communiquer.

Cordialement